Le sport de l'école à … l'université !

S’appuyant sur **les évènements** organisés en France, (métropole et outre-mer) le Ministère de l’Education Nationale lance l’opération « Année du Sport : 2015-2016 de l’école à l’université ».

Le but : valoriser les pratiques sportives de l’école à l’université et d’abord :

– l’éducation physique et sportive (EPS)

– et le sport scolaire pour :

- améliorer les capacités physiques des jeunes dans un but de bien-être, de santé et de développement personnel ;
- leur permettre d’accéder au domaine de la culture que représente l’ensemble des activités physiques, sportives et artistiques ;
- leur faire acquérir les compétences nécessaires à l’entretien de leur vie physique et citoyenne ;
- faciliter l’intégration en créant du lien social, via les activités physiques et sportives ;
- contribuer à la réussite scolaire et universitaire ;
- renforcer la vie associative de la communauté scolaire et universitaire dans son ensemble.

Le sport, un outil pédagogique contribuant aux différents domaines de formation de l’enseignement pour :

- favoriser, lors de l’année scolaire 2015-2016, des approches croisées du sport ;
- développer et valoriser des ressources pédagogiques, et se saisir du sport comme objet didactique pour les apprentissages disciplinaires.

Le sport, outil renforçant les liens entre établissements d'enseignement, l'environnement et milieu associatif :

- mobiliser le sport scolaire pour créer ou renforcer du lien avec les parents d'élèves, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école ;
- développer la pratique du sport scolaire, en particulier sur les établissements de l'éducation prioritaire et chez les filles ;
- améliorer la qualité de la vie étudiante avec un renforcement des partenariats ;
- corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

Le label « Année du sport de l'école à l'université » attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015-2016 ;
- reposer sur un partenariat entre d'une part un établissement d'enseignement et d'autre part un acteur du mouvement sportif (scolaire, universitaire ou civil, ligue, club…) et/ou une association complémentaire (de l'école ou étudiante), des fondations… ;
- lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.

Partenariats nationaux et locaux :

De nombreux partenaires engagés pour porter ce projet :

- le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère chargé de l'Enseignement agricole et la délégation interministérielle aux grands évènements sportifs, les agences Erasmus+France/Éducation-Formation et Jeunesse et Sports ;
- les fédérations sportives scolaires et universitaires (Usep, Ugsel, UNSS, FFSU) ;
- le Comité national olympique et sportif français (Cnosf) et les fédérations sportives civiles particulièrement concernées cette année (FFBB, FFA, FFHB, FFBad et FFF).

En savoir plus : **le dispositif complet**

Source : Ministère de l'Education Nationale